

DÉLIBÉRATION N°DL20240152 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 06 NOVEMBRE 2024

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 25/10/2024 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 5 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; M. Gilles GRECO ; Mme Andonella FLECHET (de 18h30 à 19h25 et de 21h30 à 22h50) ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abia CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Andonella FLECHET a donné procuration à M. Gilles GRECO (de 19h25 à 21h30)

Mme Stéphanie CALACIURA a donné procuration à M. Jean-Luc BOUCHACOURT

M. Alexandre CIGNA a donné procuration à M. Régis CADEGROS

M. Yves ALAMERCERY a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Geneviève MASSACRIER.

POSTE DE RESPONSABLE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Mme Béatrice COFFY expose ce qui suit :

Par délibération en date du 4 octobre 2021, le conseil municipal a approuvé le recrutement d'un(e) responsable du secrétariat général par voie contractuelle en application de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui prévoit cette possibilité « lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient ».

Le niveau de rémunération du poste a été fixé par référence au grade de rédacteur principal territorial de 1ère classe, sur la base de l'indice majoré 484 (échelon 6) , complété par le régime indemnitaire en vigueur lié aux fonctions, sujétions, expertise et expériences professionnelles.

Après 3 ans de contrat et en vue de son renouvellement, il convient de réévaluer cette rémunération au regard des missions et du niveau de responsabilité du poste.

Il est donc proposé au conseil municipal de relever le niveau de rémunération de ce poste dans la limite du 11^{ème} échelon du grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 34 voix pour,

5 abstentions

Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX

DÉCIDE :

- **d'autoriser** la revalorisation du poste de Responsable du secrétariat général dans la limite du 11^{ème} échelon du grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe,
- **d'habiliter** Monsieur le maire ou l'adjointe déléguée à signer le contrat à venir,
- **d'imputer** la dépense correspondante sur le budget général de la ville chapitre 012.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 07/11/2024



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Geneviève MASSACRIER

Date de mise en ligne 14 novembre 2024